

TECHNICIEN(NE) MILIEUX AQUATIQUES / CHEF DE REGIE

Le syndicat mixte du bassin de la Seudre recrute un(e) technicien(ne) milieux aquatiques, chef(fe) de la régie de travaux.

Contexte de la mission :

La Seudre est un fleuve côtier de Charente–Maritime d'environ 71 km de long se jetant dans la baie de Marennes–Oléron. Son bassin versant de 750 km² comprend deux principaux secteurs : le bassin amont, dit continental, majoritairement agricole (grandes cultures, vignes, boisements), et le bassin aval, dit estuarien, caractérisé par la conchyliculture et des activités de loisirs liées au tourisme ainsi qu'à la pêche.

Sur l'ensemble de son bassin, la Seudre est fortement anthropisée. En effet, au fil des siècles, les écoulements et les milieux humides ont connu de nombreuses modifications. Parmi les plus importantes de la partie continentale, il convient de citer :

- les multiples biefs aménagés pour alimenter les moulins à eau jalonnant le tracé du fleuve – ce tracé ancien est aujourd'hui appelé « vieille Seudre » ;
- le canal de la Seudre, issu d'une campagne d'assainissement visant à drainer la zone humide alluviale du lit majeur réalisée entre 1830 et 1850 – ce canal est aujourd'hui appelé la Seudre.

Sur la section estuarienne, le fleuve traverse un marais salé d'environ 9 600 ha, souvent considéré comme la plus grande zone humide salée de la façade atlantique européenne. Au cours des treize derniers siècles, cet espace a connu une succession d'aménagements hydrauliques. Tout d'abord structuré pour la production de sel, il a ensuite été remanié pour la conchyliculture.

Ces multiples interventions humaines confèrent, principalement :

- au bassin continental, un fonctionnement altérant largement les fonctionnalités des milieux aquatiques ainsi que les services écosystémiques associés à l'état naturel de ces milieux. Ainsi, le principal enjeu concernant les milieux aquatiques est la restauration des fonctionnalités des hydrosystèmes : zone humide, hydromorphologie, continuité écologique, restauration / entretien de la végétation rivulaire, etc.
- au bassin estuarien, des externalités positives par la création d'un milieu de type lagune littorale, aujourd'hui largement menacé par la déprise des activités économiques extensives.

Le bassin dispose d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques dont la mise en œuvre de certaines actions a été imaginée en régie :

- Restauration de boisements rivulaires de cours d'eau : suivant les situations, il peut s'agir de réouverture de milieu à l'abandon ou de plantation de végétaux et/ou de sélection des repousses naturelles sur les berges des cours d'eau actuellement dépourvues de couverture végétale ;
- Entretien de boisements rivulaires : opérations de débroussaillage et de bucheronnage réalisées sur les secteurs présentant une couverture végétale des rives ;
- Suivi des espèces exotiques envahissantes : relevé des secteurs colonisés par des espèces végétales et animales allochtones ;
- Lutte contre les espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes : arrachage et prise en charge des résidus des espèces exotiques colonisant les milieux aquatiques ;
- Suivi des écoulements des cours d'eau du bassin : relevé mensuel de l'état d'écoulement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant ;

- Mise en place et suivi du réseau métrologique : installation et maintenance d'échelles de mesure, de piézomètres et autres appareils de métrologie, permettant de suivre la hauteur d'eau dans les cours d'eau ;
- Restauration des secteurs du lit présentant des érosions : installation de dispositifs visant à atténuer l'énergie des écoulements et recharge sédimentaire (dépôt de granulats) ;
- Restauration des berges naturelles : travaux de terrassement des berges des cours d'eau pour en retirer les protections hétérogènes et artificielles au profit de réaménagement hydromorphologiquement cohérents et stabilisés par des solutions douces en génie-végétal ;
- Restauration hydromorphologique : travaux consistant à restaurer les profils longitudinaux et transversaux des cours d'eau, voir à replacer les écoulements rectifiés dans leur lit d'origine.

La présente offre d'emploi s'inscrit dans le cadre de la création de la régie de travaux. Le(a) candidat(e) au poste de chef(fe) de régie aura pour mission préliminaire de recruter son équipe de techniciens. Cependant, il(elle) intégrera l'équipe du syndicat, soit huit agents dont les maîtres mots sont : dynamisme, sérieux, implication, camaraderie, solidarité, empathie, bonne humeur et flexibilité.

Descriptif de la mission :

Sous l'autorité du directeur du syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS), et du responsable du service GEMA et en étroite coopération avec les techniciennes médiatrices milieux aquatique, l'agent sera chargé d'assurer le fonctionnement de la régie de travaux.

La première mission du (de la) chef(fe) de régie consistera d'une part, à recruter les agents de la régie et d'autre part, à faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'intervention de l'équipe technique. En termes de recrutement, il est proposé pour l'exercice 2024 celui d'un agent et d'un second en 2025. Cette « base » d'équipe commencera à mettre en œuvre les travaux de restauration et d'entretien réalisables à son échelle. L'évolution ultérieure de l'équipe pourrait permettre d'accéder à des travaux plus conséquents, notamment d'aménagement hydraulique, mais l'organisation doit auparavant faire ses preuves.

Les activités principales du (de la) chef(fe) de régie seront :

- l'organisation des calendriers de travail de l'équipe ;
- la réalisation des démarches administratives nécessaires aux travaux ;
- la coordination et la participation aux interventions ;
- veiller à la disponibilité du matériel ;
- Responsabilité du bon état du matériel ;
- l'encadrement du personnel ;
- la sensibilisation et la médiation auprès des riverains.

La régie de travaux représentera le SMBS sur le terrain, cet aspect « communication ordinaire » est fondamental, ainsi, de bonnes capacités relationnelles et d'expression seront recherchées.

Formation :

Bac pro ou BTS spécialisé en gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques et/ou expérience professionnelle avérée sur un poste similaire.

Connaissances et savoir-faire :

- Compétences techniques affirmées en matière de travaux en milieu naturel et notamment en milieux aquatiques ;
- Maîtrise du fonctionnement des cours d'eau (notamment les aspects hydromorphologiques), des zones humides et des milieux associés (ripisylves) ;
- Disposer d'un niveau de connaissance élémentaire en matière de faune et de flore des milieux aquatiques ;
- Avoir les notions élémentaires des procédures administratives, juridiques et financières des collectivités territoriales ;
- Expérience de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) ;

- Aisance relationnelle et pédagogique ;
- Capacités organisationnelle, réactivité, autonomie, disponibilité ;
- Permis B obligatoire ; le permis C serait un plus.

Lieu d'affectation : siège du syndicat situé à Royan (17 200) ; locaux de dépôt de la régie situés à St-André de Lidon (17 260)

Volume horaire : Plein-temps, base de 35h. Aménagement du temps de travail possible de 35h30 à 39h, soit de 3 à 23 jours de RTT annuels

Rémunération : selon l'expérience, l'indice associé au cadre d'emploi du recrutement + IFSE, soit une fourchette allant d'environ 1 700 à 2 000 € net

Avantages : Tickets restaurant, CNAS, véhicule de service, téléphone et ordinateurs portables, compte épargne temps (à partir de la seconde année de contrat)

Poste à pourvoir : mai-juin 2024

Contact : Jean-Philippe DAVID – 05 46 22 19 73 – sage@fleuve-seudre.fr

Pour postuler : CV et lettre manuscrite à adresser avant le 03/05/2024 à l'adresse suivante : Syndicat mixte du bassin de la Seudre, 17 rue de l'électricité, 17 200 ROYAN ou par mail : sage@fleuve-seudre.fr